



ZONE DE DISTRIBUTION : SIESA

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée présente des concentrations en nitrates et en perchlorates (paramètre sans limite réglementaire) élevées. Sa consommation est déconseillée aux femmes enceintes et aux nourrissons.
Enfin, l'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Un suivi renforcé est mis en place.
Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener.

Indicateur global de qualité

C

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages :
LEBUCQUIERE F1, WARLENCOURT EAU COURT.
L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente
10687 personnes sur 26 communes
(ACHET-LE-GRAND, ACHET-LE-PETIT,
AVESNES-LES-BAPAUME, BANCOURT, BAPAUME,
BARASTRE, BEAULENCOURT, BEHAGNIES,
BEUGNATRE, BIEFVILLERS-LES-BAPAUME,
BIHUCOURT, COURCELLES-LE-COMTE, ÉRVILLERS,
FAVREUIL, HAMELIN COURT, HAPLIN COURT,
LIGNY-THILLOY, MORV, MOYENNEVILLE,
RIENCOURT-LES-BAPAUME, ROCQUIGNY,
SAPIGNIES, SARS (LE), TRANSLOY (LE),
VILLERS-AU-FLOS, WARLENCOURT-EAUCOURT).
Le responsable des installations est : « S.I.E.S.A ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter «
VEOLIA ARTOIS CAMBRESIS HAINAUT » qui
assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle
contamination des eaux par des bactéries pathogènes.
Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **33**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

C Dépassements réguliers de la limite
réglementaire

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets
domestiques et industriels. Le maximum réglementaire
est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **33**
Valeur moyenne : **47,3 mg/L**
Valeur maxi : **52 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C Dépassements réguliers de la limite
réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de
substances différentes. Le maximum réglementaire est
0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés
et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà
de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau
peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **6**
Conformité : **0 %**
Nombre de substances recherchées : **183**
Valeur maxi : **2,16 microgramme/L**
(chloridazone desphényl)
Substance(s) non conforme(s) : **chloridazone
desphényl ; chloridazone méthyl desphényl ;
chlorothalonil r417888 et 2 autre(s)**

FLUOR

A Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le
maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager
un apport complémentaire en fluor, il convient de
consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,1 mg/L**
Valeur maxi : **0,11 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES

Présence en quantité notable

Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien)
ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite
réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne
pas consommer une eau contenant plus de 4
microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et
de plus de 15 microgramme/L pour les femmes
enceintes et allaitantes.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **8,22 microgramme/L**
Valeur maxi : **8,22 microgramme/L**

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau
exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de
seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce
en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **32,9 °f**
Valeur maxi : **33,5 °f**

Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore,
mettez l'eau dans un récipient
ouvert quelques heures au frigo,
sans excéder 24 heures.



Si vous possédez un adoucisseur,
assurez-vous qu'il alimente
uniquement le réseau d'eau chaude
et entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de
contamination, il ne doit jamais y
avoir de connexion entre les
canalisations d'eau d'un puits ou
d'un récupérateur d'eau pluviale et
celles du réseau public.



Après quelques jours d'absence,
laissez couler l'eau quelques
minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de
l'eau de votre commune sur le site
Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 06/05/2025

UDI 062000786

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez le régulièrement.